



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un EHPAD de 81 lits sur la commune de Vic-en-Bigorre

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CENTRE HOSPITALIER TARBES-LOURDES

Raison sociale

Etablissement public de sante

N° SIRET

26650018000010

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DUBLE

Prénom(s)

Christian

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le futur EHPAD a Vic-en-Bigorre constituera un pôle médical et paramédical pour seniors regroupant des locaux de soins et les bureaux médicaux. La programmation composant le futur EHPAD est la suivante : - 81 hébergements au total ; - un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et de soins d'aide et d'accompagnement à domicile ; - des locaux périphériques communs à tout le bâtiment. Ces locaux concernent les secteurs de logistique hôtelière et les locaux du personnel. Ils disposeront pour la plupart d'un accès direct sur l'extérieur à partir de la cour de service.

4.2 Objectifs du projet

Il existe aujourd'hui un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la commune de Vic-en-Bigorre, mais celui-ci est structuré sur 3 sites, situés en centre-ville de Vic-en-Bigorre et en périphérie de la ville. Ces structures de prise en charge des personnes âgées dépendantes ne sont plus adaptées car elle ne permet pas d'évolution, et son architecture ne correspond plus aux besoins d'une population de plus en plus dépendante et porteuses de pathologies chroniques nécessitant un équilibre entre habitat (confort hôtelier, substitut au domicile) et soins (prise en charge médicale et soignante). Compte tenu de ce constat, le Groupe Hospitalier de Tarbes-Lourdes et l'Hôpital gériatrique de Vic-en-Bigorre portent un projet de construction neuve d'un EHPAD qui permettra d'accueillir les résidents et le personnel dans des locaux adaptés et de qualité. Ce projet ambitieux de reconstruction sur un site vierge de toute construction permettra à terme le regroupement de tous les résidents.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux dureront au total 21 mois. Ceux-ci incluront : - des travaux préparatoires : - installations spécifiques au lot de voirie, réseaux et dévoiement ; - pose de signalisation de chantier ; - diagnostic et la recherche des réseaux existants au sein de la parcelle et de ses abords ; - travaux de nettoyage général du terrain ; - des travaux de terrassement : l'entreprise en charge de la réalisation des travaux procédera au décapage des terres végétales du site. L'épaisseur retenue est de 30 cm. Les terres issues de ce décapage seront évacuées en décharge. Les terrassements comprennent les déblais dans le but de la mise à la cote des fonds de forme des chaussées, cheminements piétons, espaces verts et plateforme bâtiment ; - la mise en place des réseaux ; - la mise en place des voiries : les structures de voiries se répartissent entre cheminements et aires piétonnes et chemin d'accès pour véhicule léger. Les voiries pour la circulation des véhicules légers seront en enrobé. Les cheminements piétons seront en enrobé, béton désactivé ou pavé collé. Les stationnements seront en revêtement semi-perméable. - la réalisation du gros œuvre ; - la réalisation des finitions ; - les plantations.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le nouvel établissement accueillera les personnes âgées à mobilité réduite. Effectif des résidents : 81 personnes Effectif des visiteurs : 27 personnes Effectif du personnel : 30 personnes

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire. Il prévoit l'infiltration des eaux pluviales au droit de la zone d'étude sollicitée. Le bassin versant total intercepté est d'environ 25 000 m², (2,5 ha). Le projet sera soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de plancher totale : 5 090,5 m ² Emprise au sol de l'ensemble des aménagements du projet: 16 314 m ²	(5 090,5, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site est localise a environ 600 m d'une ZNIEFF de type 1.
En zone de montagne ?	☐	☒	Vic-en-Bigorre est situee hors zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site est localise a plus de 5 km d'une zone couverte par un arrete de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Vic-en-Bigorre n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site est eloigne de plus de 30 km de ce patrimoine naturel remarquable.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Vic-en-Bigorre est concernée par un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) présence de la route départementale D935 - approuvé en 4e échange le 28 juin 2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site est localisé hors périmètre patrimonial remarquable. Le monument historique le plus proche est l'Hotel de Journet (ancien), monument inscrit, situé à environ 545 m de la zone de projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site a fait l'objet d'une délimitation des zones humides sur les critères habitats et pédologique ; le site n'est pas concerné par une zone humide selon ces critères.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Vic-en-Bigorre est couverte par un PPRI inondation pour crue à débordement lent du cours d'eau de l'Echez. Cependant le site est localisé hors du zonage de ce PPRI.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI a été approuvé le 27/02/2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas localisé dans un site ou sur des sols pollués d'après l'étude géotechnique G1 réalisée au droit de la zone d'étude, et d'après Georisques (bases de données CASIAS et SIS).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site est localisé au sein d'une zone de répartition des eaux : ZRE6501, créée en 1996.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site est localisé au sein du périmètre de protection éloignée (appelée zone sensible ici) du captage en eau potable du puits 7 situé sur la commune de Labatut-Rivière (DUP65-2019-03-22-011 du 22 mars 2019).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site est localisé à environ 600 m du site inscrit le plus proche.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site n'intercepte pas de site Natura 2000. Il est localisé à 2,3 km du site Natura 2000 le plus proche : vallée de l'Adour FR7300889.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site classé. Le site classé le plus proche est à 8 km au sud de la zone de projet : Château et son parc sur la commune de Tostat.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Aucun prélèvement direct ne sera réalisé pour les besoins en alimentation en eau du projet en lui-même ou de sa phase travaux. Il n'est pas prévu à ce stade de rabattement de la nappe en phase travaux, mais il ne peut être exclu à ce stade. L'étude des niveaux piézométriques sur l'ensemble d'une année permettra de connaître le niveau des eaux souterraines.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Du fait de la nature argileuse des terrains, un drainage du terrain pourra être nécessaire pour assainir le site en phase travaux et/ou provisoire. Au vu des incertitudes sur la profondeur de la nappe, des études complémentaires devront être menées afin de connaître les besoins éventuels en drainage, voire en rabattement de nappe (ponctuels en phase travaux).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prévoit d'être excédentaire en matériaux avec l'excavation de terres issues du terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	L'opération devra faire appel à des matériaux extérieurs pour la construction de l'EHPAD.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	L'opération fera appel à des matériaux de construction extérieurs, prioritairement de sources bas carbone.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet s'implante dans une zone a urbaniser. Il faudra raccorder le site aux différents reseaux existants (eau potable et eaux usees). Les eaux pluviales seront gerees au droit du site, par infiltration, en premiere estimation. La gestion des eaux pluviales est en cours de reflexion et fera l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau si de l'infiltration au milieu naturel est retenue (par opposition a un rejet au ...)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Etude specifique disponible en annexe 14 - l'analyse conduit a une evaluation des effets residuels du projet sur les habitats naturels qualifies de "faibles" a "tres faibles". Les mesures mises en place dans le cadre du chantier et de l'exploitation permettent de reduire les impacts du projet sur la biodiversite locale a un niveau acceptable.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche "Vallee de l'Adour" (FR7300889) se situe a environ 2,3 km. Le projet est situe en zone urbaine, en dent creuse, avec des enjeux environnementaux globalement faibles. Le projet n'est pas susceptible de presenter des incidences notables et significatives sur les especes et habitats ayant justifie la designation des sites Natura 2000 les plus proches. (Cf. formulaire simplifie en annexe 9)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet prend place sur une friche agricole. A noter que la zone d'etude est identifiee comme espace a urbaniser dans le PLUi Adour Madiran.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site est eloigne de tout risque technologique. L'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) la plus proche est localisee a 700 m au nord du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est situe en : - zone potentiellement sujettes aux inondations de cave (fiabilite moyenne) - zone de sismicite moderee - zone moderee concernant l'exposition au retrait-gonflement des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les travaux emettront des nuisances, sans consequence sanitaire pour la population du fait de la mise en oeuvre de mesures en phase chantier permettant de maitriser les emissions
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucune pollution n'a ete detectee sur le site d'apres l'etude geotechnique G1 (annexe 15). Le site est compatible avec l'usage futur des sols en premiere analyse (etudes geotechniques en cours)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Circulation temporaire d'engins en phase travaux. En phase exploitation : Accroissement du trafic du au projet, environ 45 vehicules legers et 1 poids lourd par jour. Conditions de circulation quasiment identiques sur l'ensemble des voies etudiees a terme, en raison du faible nombre de flux ajoutes par le projet.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les nuisances sonores de la phase travaux seront maitrisees avec application de mesures. Les nuisances sonores en phase exploitation concernent le groupe electrogene et les groupes froids
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est concerne par les nuisances sonores provenant du trafic routier. Les nuisances sonores sont faibles et seront prises en compte (isolation facades). Site eloigne de la RD935
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En phase travaux uniquement : gaz d'echappement des engins, beton et bitume chaud par exemple. Ces odeurs seront maitrisees avec la mise en oeuvre des mesures en phase travaux
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	non concerne
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux : vibrations du fait de l'utilisation d'engins de chantier et de la circulation. Exploitation : groupe electrogene et groupes froids ; cantonnement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	non concerne
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage en hiver pour le chantier, eclaireage des zones communes en pied de batiments et des chambres et services pour la phase exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet est concerne par les eclairages publics en place et l'eclairage des habitations alentours.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le site ne sera pas a l'origine d'emissions canalisees. Augmentation du trafic due intrinsequement au projet en phase exploitation. En phase travaux principalement - gaz d'echappement des engins.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le site rejettera des eaux usees domestiques et des eaux pluviales. Les eaux usees domestiques seront rejetees au reseau communal.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux de pluie seront rejetees au milieu naturel (infiltration). La gestion des eaux pluviales fera l'objet d'un dossier specifique au titre de la Loi sur l'Eau.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase chantier uniquement : si un rabattement de nappe est nécessaire, il engendrera un rejet des eaux d'exhaure. Ce point sera spécifié dans le cadre de la réalisation de l'étude G2PRO - respect des préconisations en cas de rabattement nécessaire.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux : terre. En phase exploitation : production de déchets non dangereux - ordures ménagères, déchets cartons, papiers, verre. Production de déchets dangereux du fait des soins attribués aux personnes âgées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au monument historique le plus proche. Le site est cependant localisé en zone de présomption de prescription archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La zone du projet est actuellement en l'état de friche agricole. L'occupation des sols sera donc destinée à l'habitation en situation future.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

IGEDD vérifie le 16/06/2026 Prefecture Services de l'Etat dans les Hautes Pyrénées vérifie le 16/06/2026 MRAe Occitanie vérifie le 16/06/2026 projet-environnement.gouv vérifie le 16/06/2026

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

non concerne

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet a fait l'objet d'études techniques et environnementales proportionnées à la sensibilité du milieu. Les principaux effets du projet sur son environnement relèvent du chantier : possible interaction avec les eaux souterraines, modification des habitats naturels en présence, risque de pollution chronique et accidentelle du fait de l'utilisation de substances et d'engins de chantier, nuisances du fait de la réalisation de travaux à proximité des riverains. Le pétitionnaire cherchera à limiter ces effets en mettant notamment en place une charte "chantier faibles nuisances". Les mesures en lien avec le chantier sont décrites dans l'annexe 8. En phase exploitation, le projet engendrera une nouvelle présence humaine, créant un trafic supplémentaire localement mais sans contrainte supplémentaire de mobilité. Les effets en

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf. Annexe 8. Le projet prévoit : En amont du chantier : - Réalisation d'un suivi piézométrique sur 12 mois ; - Réalisation d'une étude technique G2 en phase PROJET ; - Poursuite de la conception projet, et notamment du dimensionnement de la gestion des eaux pluviales, étude des potentialités de récupération des eaux pluviales, potentialités de lutte contre les effets des fortes chaleurs en été. En phase chantier : - une gestion du chantier respectueuse de l'environnement, notamment en lien avec la présence de la zone sensible du captage de Labatut-Rivière ; - une opération de communication auprès des riverains quant à l'organisation du chantier et aux potentielles nuisances ; - le respect des prescriptions de l'étude géotechnique G2 en phase PROJET ; - une attention portée à la préservation du boisement existant. En phase exploitation : - un total de 2 000 m² d'espaces verts accessibles aux futurs résidents ; - une prise en compte des nuisances sonores du trafic routier local via isolation adaptée des façades ; - l'isolation adaptée des dispositifs bruyants du site (groupe électrogène et groupes froids) ; - un confort thermique des bâtiments.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux identifiés, des caractéristiques du projet, des études menées en amont et des mesures ERC-A souscrites, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. L'extension à l'étude du projet a été prise en compte dès le présent stade de conception du projet, bien qu'elle encore à ce jour incertaine dans sa réalisation prochaine. Toutes les mesures nécessaires permettant de limiter la pollution des sols, les possibles incidences sur la nappe souterraine, et d'éventuelles nuisances pour les riverains seront prises en compte et intégrées au cahier des charges des entreprises.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

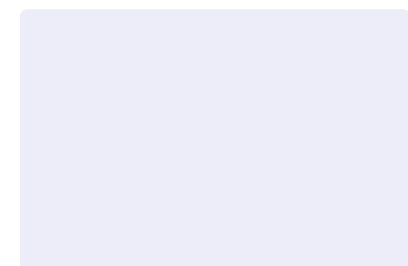
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)